



PORT DE SAINT MALO – REHABILITATION DU QUAI DE TERRE-NEUVE

Dossier de demande d'autorisation environnementale comportant l'étude d'incidence et l'évaluation d'incidence Natura 2000

ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE - Résumé non technique

Novembre 2023



Objet dossier : Autorisation environnementale du projet de réhabilitation du quai Terre-Neuve – Saint-Malo	
Rédacteurs : Elodie SAMSON & Laura BERGER	Validation : Gaël BOUCHERY
Titre : Chargée d'étude réglementaire & Cheffe de projet réglementaire	Titre : Responsable Grands comptes et Grands projets
Version 1 Date : 26/07/2023	
Version finale Date : 21/11/2023	

SOMMAIRE

1	ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE	5
1.1	RESUME NON TECHNIQUE.....	5
1.1.1	<i>Contexte</i>	<i>5</i>
1.1.2	<i>Description du projet</i>	<i>6</i>
1.1.3	<i>Principaux enjeux environnementaux</i>	<i>7</i>
1.1.4	<i>Analyse des principales incidences du projet sur l'environnement.....</i>	<i>9</i>

TABLEAUX

Tableau 25 : Description des niveaux d'enjeu	7
Tableau 26 : Synthèse des niveaux d'enjeux.....	7
Tableau 27 : Tableau de synthèse des incidences du projet en phase travaux.....	9
Tableau 28 : Tableau de synthèse des incidences du projet en phase exploitation.....	10

FIGURES

AUCUNE ENTREE DE TABLE D'ILLUSTRATION N'A ETE TROUVEE.

1 ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

1.1 Résumé non technique

1.1.1 Contexte

La Région Bretagne porte la présente demande d'autorisation environnementale pour les travaux de réhabilitation du quai de Terre-Neuve du port de Saint-Malo.

A ce jour, le quai a pour fonction le chargement et le déchargement des navires et permet de disposer à l'arrière de l'ouvrage d'un terre-plein pour le stockage. Il s'agit d'un ouvrage essentiel pour la réparation navale plaisance et le pôle course.

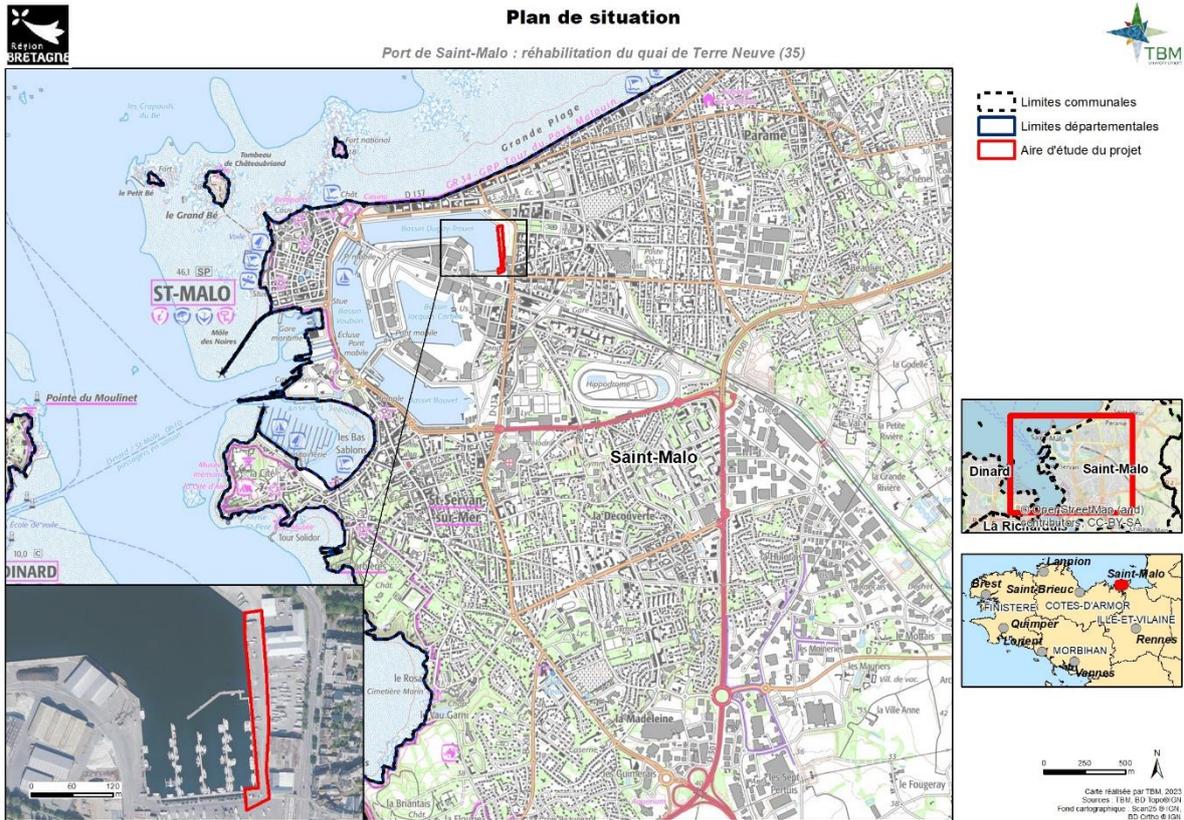
La réhabilitation de l'ouvrage est nécessaire au vu des désordres importants (cavités, effondrement du parement, dégradation matériaux de remplissage, affaissement généralisé, etc...), constatés depuis 2010. A cette même date, un diagnostic et une étude géotechnique ont été réalisés avec, pour conclusion que l'ouvrage présente un risque d'instabilité interne.

Des restrictions d'exploitation ont été mises en place en décembre 2018, notamment le positionnement des engins de levage 10 m en arrière du front d'accostage.

Par ailleurs, le quai Ro-Ro, situé au sud du quai de Terre-Neuve ne répond plus aux usages actuels et entrave les réparations du quai de Terre-Neuve. Il est donc prévu sa démolition et la réfection du quai de Raymond L'Abbé.

Ainsi, l'objectif du projet est d'assurer la réparation du quai de Terre-Neuve et de garantir sa stabilité aux cas de charge d'exploitation sur le quai et le terre-plein.

Les travaux sont prévus pour début d'année 2025.



Carte 1 : Plan de situation

1.1.2 Description du projet

1.1.2.1 Description

Les travaux portés par la Région, dans le cadre du présent dossier concernent :

- Réfection/reprise du quai de Terre-Neuve et du terre-plein dans la zone d'influence de l'ouvrage (de l'ordre de 10 m à l'arrière du bord à quai) ;
- Démolition de l'ouvrage Ro-ro en réadaptant le profil du quai Raymond L'abbé ;
- Renforcement de la capacité portante sur le quai au droit de la darse pour le Travel-Lift (dalle en béton) ;
- Aménagement d'une zone de levage pour un navire projet de 40 tonnes ;
- Remplacement des organeaux à l'identique ;
- Installation d'un éclairage sous les pierres de couronnement au droit des trois échelles ;
- Changement des trois échelles de quai ;
- Dépose des anciens rails de voie de grue et de voie SNCF dans l'emprise des travaux de réhabilitation du quai.

1.1.2.2 Planning des travaux

Le démarrage des travaux est envisagé pour le début d'année 2025 pour une durée de 16 mois dont 4 mois de préparation des travaux.

CF. ANNEXE 2 : PLANNING DES TRAVAUX

1.1.3 Principaux enjeux environnementaux

1.1.3.1 Méthodologie d'analyse et évaluation des enjeux

« L'enjeu représente pour la portion de la zone considérée comme zone de projet, compte tenu de son état initial ou prévisible, une valeur au regard des préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères ou de santé. L'enjeu est défini sur des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, le statut de protection, etc.. ».

Cet enjeu doit être défini en dehors de toute considération liée au projet.

Six niveaux sont retenus : très fort, fort, moyen, faible, négligeable et nul.

Le tableau suivant présente les critères considérés pour déterminer le niveau d'enjeu de chaque facteur de l'état initial.

Tableau 1 : Description des niveaux d'enjeu

Niveau d'enjeu	Description
Très fort	Facteur bénéficiant de protections réglementaires strictes et présentant une influence dépassant le cadre départemental et représentant une valeur majeure pour la population
Fort	Facteur bénéficiant de protections réglementaires strictes et/ou présentant une influence à partir de l'échelle départementale et/ou représentant une valeur importante pour la population
Moyen	Facteur présentant une influence minimum à l'échelle supra-locale et/ou présentant un statut réglementaire non strict et/ou présentant des caractéristiques suscitant un intérêt pour la population
Faible	Facteur présentant un intérêt à l'échelon local et présentant des caractéristiques justifiant sa mise en valeur
Négligeable	Facteur présentant un intérêt à l'échelle locale
Nul	Facteur non considéré

Tableau 2 : Synthèse des niveaux d'enjeux

Facteurs	Niveau d'enjeu	Justification du niveau d'enjeux
Facteurs météorologiques	Négligeable	Enjeu négligeable
Milieu marin et portuaire - Topographie et Bathymétrie	Faible	Le quai de Terre-Neuve est dégradé et la topographie de l'ouvrage est donc variable. Le niveau bathymétrique est stable au droit de l'ouvrage.
Milieu marin et portuaire - Qualité des eaux du port		Qualité des eaux du port dégradée Mouvements et renouvellement d'eau faible au sein du port
Réseau d'eau pluviale		Réseau d'eau pluviale présent au droit de l'ouvrage et présence de dalots pour la gestion de la lutte contre la submersion marine
Biodiversité	Négligeable	Absence d'enjeu lié aux périmètres de protection et à la faune flore et l'habitat
Paysage et patrimoine	Moyen	Présence d'un Monument Historique (PDA) en non co-visibilité
Santé et cadre de vie	Faible	Présence de nuisances sonores liées aux activités présentes sur l'arrière du quai, problématique de qualité d'air sur le territoire Malouin, lumière existante sur le quai.
Activités socio-économiques	Faible	L'AEI est occupé d'activités en lien avec le milieu portuaire (locaux technique, ponton d'amarrage, etc.) L'AEI n'est pas un site touristique contrairement à la cité corsaire. L'AEI n'est pas constituée d'habitations.
Aménagement et urbanisme	Faible	Cadrage par des plans et programmes
Risques	Fort	Submersion marine et inondation + Industriel

1.1.4 Analyse des principales incidences du projet sur l'environnement

Tableau 3 : Tableau de synthèse des incidences du projet en phase travaux

Facteurs	Niveau d'enjeu	Effets potentiels du projet en phase travaux	Niveau d'effet	Niveau de sensibilité	Niveau d'incidence	Mesures Eviter/Réduire	Mesures de suivi
Milieu portuaire et marin	Faible	Effet temporaire, direct et indirect, négatif Altération de la qualité des eaux marines lié à la remise en suspension de sédiments	Faible	Faible	Faible	MR1 : Limiter le départ de fines et de sédiments	Suivi de chantier (comprenant les SOPAE / SOGED)
		Effet temporaire, direct et indirect, négatif Altération de la qualité des eaux marines lié au risque de pollution accidentelle	Négligeable	Faible	Négligeable	MR1 : Limiter le risque de pollution accidentelle	
		Effet temporaire, direct et négatif Altération de la qualité des eaux marines liée à l'utilisation de matériaux	Faible à Négligeable	Faible	Faible	MR1 : Choix de matériaux durables et peu polluants	
Eaux pluviales	Faible	Effet temporaire, direct et indirect, négatif Altération de la qualité des eaux pluviales liés au risque de pollution accidentelle	Négligeable	Faible	Négligeable	MR1 : Limiter le risque de pollution accidentelle	
Milieu naturel	Négligeable	Effet temporaire, direct et indirect, négatif Dérangement des espèces	Négligeable	Nul	Nul à Négligeable	ME1 : Planning adapté	
		Effet temporaire, direct et indirect, négatif Altération de la qualité des milieux	Cf. qualité des eaux marines				
Paysage et patrimoine	Moyen	Effet temporaire et direct, négatif Modification temporairement du paysage local dû à la présence des engins de chantier et du matériel	Faible	Nul	Négligeable	ME1 : Planning adapté	
Santé et cadre de vie – Nuisances sonores et vibrations	Faible	Effet temporaire et direct, négatif Augmentation des nuisances sonores et vibrations, liée aux travaux et engins utilisés	Faible	Faible	Faible	ME1 : Planning adapté MR2 : Lutte contre les nuisances du chantier	

Facteurs	Niveau d'enjeu	Effets potentiels du projet en phase travaux	Niveau d'effet	Niveau de sensibilité	Niveau d'incidence	Mesures Eviter/Réduire	Mesures de suivi
Santé et cadre de vie – Qualité d'air		Effet temporaire et direct, négatif Altération de la qualité d'air due à l'utilisation des engins de chantier, camions	Négligeable	Faible	Négligeable	ME1 : Planning adapté MR2 : Lutte contre les nuisances du chantier	Suivi de chantier (comprenant les SOPAE / SOGED)
Santé et cadre de vie – Trafic		Effet temporaire et direct, négatif Augmentation du trafic et perturbations des voies de circulation.	Moyen	Négligeable	Négligeable	ME1 : Planning adapté MR2 : Lutte contre les nuisances du chantier	

Tableau 4 : Tableau de synthèse des incidences du projet en phase exploitation

Facteurs	Niveau d'enjeu	Effets potentiels du projet en phase exploitation	Niveau d'effet	Niveau de sensibilité	Niveau d'incidence	Mesures Eviter/Réduire	Mesures de suivi
Milieu portuaire et marin	Faible	Effet permanent, direct, neutre Modification de la bathymétrie liée à la démolition du quai Ro-Ro.	Moyen	Faible	Faible	/	Suivi de l'inspection des ouvrages tous les 5 ans
Paysage et patrimoine	Moyen	Effet permanent, direct, positif Modification du paysage local	Moyen	Négligeable	Faible	/	
Santé et cadre de vie – Nuisances lumineuses	Faible	Effet permanent, direct, indirect, négatif Augmentation des nuisances lumineuses liées à l'ajout de luminaires sur les échelles	Négligeable	Faible	Négligeable	/	
Santé et cadre de vie et sécurisation		Effet permanent, direct, positif Amélioration de l'esthétique de l'ouvrage et sécurisation	Moyen	Faible	Faible	/	

1.1.4.1 Mesures et impact résiduel

Au regard des incidences faibles à négligeables du projet, aucune mesure n'est nécessaire. Toutefois, afin de limiter au maximum les effets du projet sur l'environnement quatre mesures sont proposées :

<p><u>Mesure d'évitement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Planning adapté	<p><u>Mesure de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Eviter la dégradation de la qualité des eaux marines :- Limiter le départ de fines et de sédiments ;- Limiter le risque de pollution accidentelle ;- Choix de matériaux durables et peu polluants ;● Lutte contre les nuisances du chantier ;● Et une dernière mesure d'ordre générale : Sécurité du chantier et information aux usagers.
---	---

→ Le niveau d'incidence résiduelle du projet après mise en place de ces mesures est négligeable à faible. En d'autres termes, le projet n'aura pas d'incidences résiduelles notables sur les facteurs de l'environnement

